



Groupe pays Burkina Faso
Réunion annuelle
Vendredi 3 et Samedi 4 octobre 2008

GROUPE PAYS BURKINA FASO
REUNION ANNUELLE
Vendredi 3 et Samedi 4 octobre 2008, Cités Unies France

En présence de S.E.M. l'Ambassadeur du Burkina Faso en France, Monsieur Beyon Luc Adolphe TIAO

Ordre du jour :

Vendredi

- Rappel des conclusions et des suites données aux précédentes réunions (réunion à l'intention des nouveaux élus et nouvelles équipes travaillant avec le Burkina Faso)
- Présentation succincte des intervenants et des participants
- Atelier 1 (matin) : L'accès à l'eau et à l'assainissement au Burkina Faso : Le cadre réglementaire et les évolutions institutionnelles au Burkina Faso ; Les pratiques de collectivités depuis la loi de décentralisation du 21 décembre 2004 ; La loi Oudin-Santini et les dispositifs existant en France
- Atelier 2 (après-midi) : La culture comme facteur de développement local et création de richesses : présentation ; Pratiques de coopération décentralisée

Samedi

- Point sur l'actualité burkinabé et la situation alimentaire au Burkina Faso
- Point sur l'actualité française : Information sur l'évolution du dispositif français de coopération ; Information sur l'évaluation de la coopération décentralisée franco-burkinabé à l'initiative du M.A.E.E
- Activités du groupe pays Burkina Faso : Débat sur l'évolution des partenariats de coopération décentralisée. Approche de « type intercommunal » tant au Burkina Faso qu'en France ; Répertoire 2008 des partenariats ; Chantiers communs : suite des thématiques abordées lors des assises de la coopération décentralisée franco-burkinabé de décembre 2007
- Activités et calendrier de Cités Unies France : Assemblée générale du 28 janvier 2009 ; Journée sur l'alimentation en Afrique (16 octobre), coorganisée avec le CFSI et Alternatives Economiques ; Journées de la Coopération Décentralisée : « migrants, co-développement
- Présentation rapide de Cités Unies France, du groupe-pays Burkina Faso : historique du groupe-pays, fonctionnement (président, cellule d'animation, chargé de mission CUF, ateliers, plénières, activités marquantes, liens avec les instances de CUF et d'autres interlocuteurs - Associations de collectivités, Ambassades, Ministères, ONG, etc.)
- La Décentralisation et les évolutions institutionnelles au Burkina Faso : historique, évolution depuis 2004 ; organisation territoriale du Burkina, ministères concernés, associations représentatives des collectivités ; perspectives
- La coopération décentralisée au Burkina Faso : cartographie, points communs et diversité, adaptation aux évolutions institutionnelles (méthodes et actions); aperçu des relations entre Collectivités -Comités de Jumelage en France et au Burkina ; structures d'appui à la coopération décentralisée, au Burkina, en France, (acteurs locaux, régionaux, nationaux, bilatéraux, multilatéraux) ; travaux menés au sein du groupe-pays depuis 2004 ; cofinancements ; principaux outils
- Questions diverses ; journées plénières d'octobre 2008 ; synthèse de la journée

Synthèse

Vendredi 3 octobre 2008

A/ Rappel des conclusions et des suites données aux précédentes réunions (réunion à l'intention des nouveaux élus et nouvelles équipes travaillant avec le Burkina Faso) et présentation succincte des intervenants et des participants.

La réunion a débuté par un tour de table afin de permettre aux équipes en charge du partenariat avec le Burkina Faso de se présenter (Cf : Annexe «participants»).

Michel ROUX, président du groupe pays a rappelé les thèmes abordés lors des dernières réunions du groupe pays. Il a ensuite présenté le nouveau gouvernement burkinabè en place depuis septembre 2008. Enfin, le président du groupe-pays a fait une brève présentation de l'évolution des partenariats (coopération tripartite, coopération intercommunale etc...), entre la France et le Burkina Faso.

B/ Accès à l'eau et à l'assainissement au Burkina Faso : Le cadre réglementaire et les évolutions institutionnelles au Burkina Faso ; Les pratiques de collectivités depuis la loi du 21 décembre 2004 (loi de décentralisation au Burkina Faso) ; La loi Oudin et les dispositifs existants en France

Présentation du sujet par Guillaume AUBOURG Chargé de programme Bassin Fleuve Sénégal PS Eau

La question de la gestion des ressources en eau est une question prioritaire sur l'ensemble de la planète et dans les zones sahéliennes en particulier. Le fait est que malgré les innombrables initiatives dans ce domaine, on ne constate pas de changement significatif. On doit également faire face à des difficultés pour définir les programmes liés à l'eau (notamment vis-à-vis du MAE), qu'il s'agisse d'accès à l'eau, à usage domestique, pour l'agriculture, pour l'assainissement etc... On peut donc se demander si l'adoption de la loi Oudin Santini entraînera des améliorations dans les initiatives de développement. Pour cela, il faut recenser les programmes en cours sont à recenser, afin de dégager la stratégie d'action employée.

De nouvelles initiatives laissent envisager une amélioration dans la gestion de la coopération dans le domaine de l'eau. La loi « Oudin Santini » adoptée le 27 janvier 2005 permet aux communes, aux établissements publics de coopération intercommunale, aux syndicats mixtes chargés des services publics d'eau potable et d'assainissement, aux agences de l'eau... d'affecter jusqu'à 1% de leur budget à des actions de coopération et de solidarité internationale. Cette loi facilite les nouvelles initiatives en permettant un cadre plus large. Elle permet d'assurer un meilleur encadrement et une expertise technique plus adaptée. Les notions d'eau et d'assainissement sont traitées ensemble de plus en plus souvent. Néanmoins, de nouveaux problèmes apparaissent notamment pour l'assainissement qui touche désormais le domaine familial entraînant des difficultés d'ordre culturel.

Une des difficultés est la multiplication des acteurs, ce qui ne manque pas d'entraîner une multiplicité des modes d'actions, qui s'accompagne de modifications concernant les moyens de financements. Les nouveaux acteurs sont souvent peu connus des réseaux de la coopération décentralisée. La capitalisation semble une étape déterminante pour pouvoir cerner les différents dispositifs de financement mis en place.

Le « Programme Solidarité Eau » est une plateforme regroupant des associations, ONG, pouvoirs publics et professionnels autour du thème de l'accès à l'eau dans les pays en développement. C'est une organisation qui oeuvre en vue d'une action concertée pour fournir des outils aux acteurs intervenants dans ce domaine.

Comme nous l'avons dit précédemment, la question de l'eau est fondamentale au Burkina Faso. L'an dernier, les Assises de la Coopération Décentralisée en décembre 2007 ont abouti à une coordination avec la Direction Nationale des Ressources en Eau burkinabè. Cette rencontre a également fourni l'occasion d'étudier des actions pilotes.

Afin d'assurer une meilleure efficacité des projets, il importe de capitaliser, échanger et valoriser les initiatives. La création d'une base de donnée permettrait l'identification, l'accompagnement et l'information des actions menées dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. 200 fiches actions dont 30 sur le Burkina Faso sont en ligne sur le site de PS Eau. Dans les cas où des associations sont à l'initiative des projets, il faut rappeler que l'aide de la collectivité est fondamentale pour faciliter l'acceptation du dossier et assurer un soutien institutionnel.

Un autre élément évoqué au cours de l'atelier est la promotion de l'assainissement associé aux projets liés à l'eau. Désormais, l'assainissement intervient de plus en plus dans le domaine familial entraînant des problèmes d'ordre culturels.

Dans le cadre de la décentralisation, l'Etat burkinabè a créé des outils pour la gestion concertée des ressources en eau. Les Plans Communaux de Développement Sectoriels, le guide méthodologique, le guide du maire sont autant d'outils au service des collectivités locales. Le Programme d'Appui au Secteur Eau Potable (PASEP) initié par CIEDEL/EAU VIVE dans neuf communes a pour objectif le renforcement des compétences de la municipalité en appuyant le comité de gestion en eau, en identifiant les améliorations, en étendant le réseau et en assurant le financement. Le PASEP accompagne donc les municipalités urbaine et rurale dans la gestion des ressources en eaux. La Décentralisation devrait permettre une gestion en réseau, qu'elle soit indirecte ou déléguée. Les bassins « versant » pourraient fournir une délimitation des zones de gestion.

Cette réflexion pose la question de la gestion de l'eau dans les intercommunalités. Dans ces cas-là, la mobilisation de fonds est plus difficile.

Quelques remarques des intervenants et participants :

- *Jean Bernard DAMIENS, Vice président du Conseil Régional du Limousin, animateur de l'atelier.*

Monsieur Damiens a insisté sur l'importance des projets de coopération tripartite dans le domaine de l'eau. Il a également rappelé l'importance de la phase d'évaluations. Le Conseil Régional du Limousin intervient dans le domaine de l'eau (jusqu'en 2010) dans le cadre d'une action de coopération la province d'Obridania.

- *Philippe DI LORETO, chef de projet de la ville de Lyon.*

La communauté urbaine du Grand Lyon intervient dans le développement du réseau hydraulique municipal de Ouagadougou. Ce partenariat rencontre des problèmes de communications qui ont une incidence sur la logistique. Il faut permettre aux collectivités du

sud de répondre elles-mêmes aux appels à projets. Un appui technique est nécessaire pour rédiger les déclarations d'intentions et élaborer les dossiers techniques.

- *Patrick DENIS, Président du comité de jumelage de Chalons en Champagne.*

Chalons en Champagne est impliqué dans des programmes liés à l'eau depuis 20 ans déjà. Une taxe sur l'eau a été instaurée afin de financer des bornes-fontaines à Bobo Dioulasso. Cette opération avait été réalisée avec le partenariat de l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA). L'ONEA a depuis mis en place un système d'abonnement. Du côté français, le système est forfaitisé par la loi Oudin. Bobo Dioulasso a élaboré un plan de développement communal. Cette initiative vise à intégrer les villages limitrophes au service de gestion de l'eau. Les bailleurs souhaitent que la ville de Bobo Dioulasso pilote le projet.

- *Guillaume AUBOURG PS Eau, Chargé de programme Bassin Fleuve Sénégal*

Le problème du coût des installations a été soulevé. Étant donné le coût particulièrement élevé des forages à pompes, il semble logique de songer à rénover ceux qui sont tombés en panne avant d'en construire davantage. 30% des installations en eau tombent en panne. Il faut s'interroger sur les modes de financement possibles concernant l'entretien du matériel. Dans une perspective durable, une prise en charge locale semble plus adéquate. Il faut aussi songer à aménager ces emplacements. Les abords des pompes sont souvent investis pour la lessive, pour abreuver le bétail etc.....

- *Michel ROUX, Président du groupe-pays.*

Concernant la maîtrise d'ouvrage dans le domaine de la gestion des ressources en eau, un programme d'étude mené par F3E et Cités Unies France est en cours. Cette étude permet de répondre aux interrogations concernant le rôle des nouvelles communes.

C/ La culture comme facteur de développement local et création de richesses : présentation ; Pratiques de coopération décentralisée

Présentation du sujet par Francisco D'ALMEIDA, Délégué général Culture et Développement :

Créé en 1960, l'association Culture et Développement accompagnait à l'origine les nouveaux états du sud pour assurer la formation de leurs artistes. Au lendemain des indépendances, on s'interroge sur l'orientation des stratégies de coopération. Les nouveaux pays indépendants sont confrontés à une urgence. Quels sont les domaines considérés comme prioritaires ?

Dans un premier temps, l'UNESCO crée une commission Culture & Développement. On réalise que les facteurs culturels ont une incidence plus ou moins forte sur les politiques de développement. Dans les années 1990, les nouvelles technologies, la baisse du coût des moyens de production et de diffusion facilite le développement d'initiatives culturelles. Avec la désindustrialisation, ce type d'activité apparaît comme une alternative de choix. Cette idée prend tout son sens lorsque l'on prend conscience du poids de la culture dans l'économie de certains états (aux États-unis c'est la deuxième ressource du pays).

La culture est considérée dès lors comme un facteur de développement potentiel. Le plus souvent, on limite le développement au développement économique qui est à son tour confondu avec la croissance économique. La signification du développement est donc tronquée. En réalité, on peut parler de développement politique, économique, social, culturel, etc..... Le développement est un processus, sans finalité, de mutation caractérisés par un

changement de structure (production, distribution). Il s'agit d'un processus multidimensionnel qui doit être équilibré.

Afin de pouvoir aborder le thème de la culture comme facteur de développement, il est nécessaire de bien cerner le concept de culture. Le plus souvent, la culture est réduite aux activités artistiques. Or elle apparaît dans tous les aspects d'une société, à travers sa langue, son économie, son système politique, son histoire, etc.... Le modèle culturel français en témoigne, il peut prendre diverses formes. Une des plus connue est la francophonie, modèle culturel linguistique, mais les lois, sciences et arts sont également des éléments de notre culture.

Pendant longtemps, la culture n'a pas été assimilée au développement, déconsidérée par rapport à des domaines jugés prioritaires. Pourtant, si la culture ne fait pas partie du développement, elle y contribue activement, notamment à travers le capital social. Pour se développer, la culture nécessite un réseau social fort ainsi qu'une bonne organisation des acteurs. Par ailleurs, le lien entre culture et éducation apparaît aujourd'hui évident. C'est un élément déterminant lorsque l'on sait que l'éducation occupe une place de choix dans les initiatives de coopération.

Le développement culturel nécessite la création de canaux de formation et de diffusion. La culture en tant que telle donne une identité, une atmosphère, une histoire, qui constituent l'attractivité d'un territoire. Elle crée de nouveaux modèles de comportements et engendre une façon innovante de produire de produits nouveaux, ce qui se traduit par une création d'emplois. Notons que la culture est toujours liée à un territoire. Or un territoire est attractif à partir du moment, où il propose des activités culturelles.

En quoi les arts peuvent-ils contribuer au développement d'un territoire ? Le cas des festivals est significatif. Ils ont permis d'animer des territoires renfermés jusque-là. De telles initiatives redynamisent les services de transports, d'hôtellerie et de restauration. C'est enfin un facteur de création de richesses dans la mesure où le festival est économiquement viable. Il entraîne des dépenses sur le territoire et contribue localement à améliorer les revenus des habitants.

Culture et Développement a collaboré avec Cités Unies France sur le thème de la culture comme facteur de développement local et de création de richesse. La réflexion porte sur le rôle de la culture dans le développement local et sur le lien existant entre culture et territoire ?

Participait également à cet atelier :

- *Sophie GUENEBAUT, Directrice Zone Franche, le réseau des musiques du monde.*

La question de la professionnalisation de ce milieu doit faire l'objet d'une réflexion tout comme la sectorisation. La gestion, et la programmation artistique nécessitent un encadrement technique. La mairie de Paris a décidé de créer un pôle de compétitivité dans le domaine de la culture et des arts.

Il semble intéressant de s'interroger sur la place de la coopération décentralisée concernant un appui technique.

Enfin, les problèmes liés à la circulation des artistes représentent des freins pour le développement et la promotion d'initiatives artistiques étrangères.

Quelques remarques des intervenants et participants :

- *Jacques RAYNAUD, Chargé de coopération de la ville de Châtellerauld.*

La relation entre vitrine culturelle et coopération décentralisée doit être conçue dans une perspective de promotion des territoires en vue du développement de leur attractivité, tant

vis-à-vis de l'intérieur que de l'extérieur. Quel meilleur moyen de lutter contre l'exode rural que de rendre les campagnes attractives d'un point de vue culturel.

- *Pierre BERANGER, Conseiller municipal délégué de la ville de Chambéry.*

Il faut songer à la création de filières artistiques, à la valorisation de la culture dans les domaines socio-éducatifs (par exemple en valorisant l'enseignement musical ou des arts plastiques). La reconnaissance du domaine artistique doit passer par sa professionnalisation.

- *Samuel CAILLAULT, Chargé de la coopération Chambéry-Ouahigouya.*

Le festival Lafibala organisé à Chambéry fait venir des artistes burkinabè ainsi que des produits de l'artisanat. Cet événement génère environ 60 000 € de revenus aux artistes et collectivités burkinabè. Il faut désormais se demander comment ancrer de telles initiatives dans la collectivité partenaire.

- *Francisco D'ALMEIDA, Délégué général Culture et Développement.*

Le développement de l'informatique et de la culture numérique représente un défi de choix pour les pays du Sud. On voit que l'outil informatique représente un facteur de développement tant pour les autorités que pour la population. Il convient donc de s'interroger sur la manière dont la culture de l'informatique peut être adoptée par les pays du Sud, ainsi que sur les raisons qui en font un outil au service du développement.

L'importance du développement des filières locales a été réaffirmée. Il faut songer à intégrer des partenaires locaux pour élargir le nombre de bénéficiaires. Les initiatives qui visent à importer des livres doivent laisser la place aux investissements dans les librairies locales. L'industrie du livre doit être stimulé (édition, librairies, bibliothèques etc...)

- *Adama ZONGO, Président de l'association NEB NOOMA.*

Il faut rappeler que la culture n'est pas uniquement l'affaire des grandes villes. Il est important de songer à développer les petits villages. Sans cela, on ne peut lutter contre l'exode rural. Il faut donc développer l'accès à la culture à l'échelle villageoise, en permettant aux populations d'en profiter pleinement (tarifs préférentiels, promotion des artistes locaux, développement des infrastructures culturelles etc...)

- *Jacques FONTAINE, Conseiller municipal de la ville d'Aubière.*

La ville d'Aubière intervient dans des zones rurales. Comment initier un programme de coopération décentralisée, basé sur la culture alors qu'on doit faire face à des besoins qui semblent prioritaires (eau et assainissement, alimentation, santé, éducation etc...)? Il est important d'établir un dialogue avec la collectivité partenaire afin de connaître ses besoins et de montrer que la culture peut contribuer à son développement. Il faut que le partenaire s'approprie la culture, comme un moyen d'action, pour parvenir à soutenir développement.

Samedi 4 octobre 2008

D/ Point sur l'actualité burkinabé : Le remaniement ministériel et la situation alimentaire au Burkina Faso

Le groupe-pays est honoré d'accueillir le nouvel ambassadeur du Burkina Faso en France, Son Excellence Monsieur Luc Adolphe TIAO.

En poste depuis trois mois, Monsieur TIAO a étudié et travaillé en France. Journaliste de formation, il a travaillé comme attaché de presse à l'Ambassade du Burkina Faso à Paris entre 1992 et 1996. Il a également été président du conseil supérieur de la communication au Burkina Faso.

Monsieur TIAO a rappelé l'importance des relations entre l'ambassade du Burkina Faso et les collectivités françaises et associations impliquées dans ce pays. L'ambassade apporte son soutien, accompagne les collectivités dans leurs initiatives de développement. Les progrès constatés depuis ces dernières années, notamment dans le domaine de l'accès à l'eau ou de l'éducation, sont en partie imputables à ces initiatives. Des zones reculées ont été ouvertes, confrontées à différents modes d'organisations qui ont permis de rationaliser l'administration territoriale.

Le point a été fait concernant le remaniement ministériel intervenu en septembre 2008 au Burkina Faso. Citons entre autres :

Monsieur Soungalo OUATTARA nouveau ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat, a été remplacé comme ministre délégué auprès du ministre de l'administration territoriale et de la décentralisation, par Monsieur Toussaint Abel COULIBALY.

Monsieur Clément Pengwendé SAWADOGO ministre de l'administration territoriale et de la décentralisation est resté à son poste.

Dans l'ensemble, la situation au Burkina Faso reste stable. Concernant les événements en Cote d'Ivoire, le président du Burkina Faso a joué un rôle de médiateur dans la résolution du conflit. Concernant la pénurie alimentaire, il n'y a pas eu de crise à proprement parlé, dans la mesure où il n'y a pas eu de conséquences catastrophiques.

D'un point de vue économique, la situation est plus difficile en raison de l'augmentation du coût de la vie. On constate pour certains des produits alimentaires de base, une augmentation du prix de cinquante pourcent (50%). Les vagues de contestations ont été menées par les populations les plus fragiles. Les manifestations, qui se sont déroulées à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso s'expliquent avant tout par la montée du prix du pétrole, produit indispensable dans le domaine personnel aussi bien que professionnel.

Face à cette situation, la suspension des droits de douane sur les produits de première nécessité apparaît comme une solution. Mais cela n'a pas l'effet escompté. De plus, l'Etat annonçait un excédant de produits agricoles pour la période 2007-2008 mais toutes les provinces ont rencontré en difficultés d'approvisionnement.

Les produits importés sont de plus en plus rares sur le marché. Cela a une incidence sur l'économie tant formelle qu'informelle.

L'aide des acteurs internationaux a été sollicité pour lutter contre les problèmes d'approvisionnement. La période d'août qui correspond à la jonction des saisons a été particulièrement difficile. Heureusement la saison agricole qui a suivi a été relativement bonne.

De tels écarts d'une année à l'autre ou d'un pays à l'autre pose la question de la régulation des excédents dans les pays d'Afrique. Dans les années 1980, avant la réforme d'ajustement structurel, des tentatives d'autorégulation avaient été initiées. L'Etat souhaite assurer des stocks de sécurité à partir de ces productions records, ce qui entraîne involontairement une spéculation sur les produits agricoles.

SEM TIAO a tenu à remercier au nom de son gouvernement les collectivités locales françaises impliquées dans des initiatives de développement au Burkina Faso au cours de cette année particulièrement difficile. Monsieur TIAO a également insisté sur le rôle des acteurs de la coopération décentralisée. Impliquées dans la volonté de partager des valeurs communes, de préserver la transparence, de lutter contre les abus, les acteurs de la coopération décentralisée rendent ces opérations crédibles et permettent ainsi de valoriser la politique africaine.

Concernant la situation alimentaire, il faut aussi songer à trouver une alternative pour les régions sans eau. Quatre-vingt pourcent (80%) des activités agricoles sont saisonnières et dépendent donc des aléas climatiques et de l'hivernage. La mise en valeur et la bonne gestion des ressources en eau semble offrir une solution durable. La création de barrages ou de périmètres irrigués doit servir à soutenir la production agricole.

Un autre élément qui mérite d'être abordé est la question du mode de production. Une des priorités est l'amélioration du mode de production. Alors que quatre-vingt-dix pourcent (90%) des cultivateurs travaillent à l'aide d'un daba (outil traditionnel), des initiatives comme l'introduction de nouveaux outils, de la traction bovine ou à moteur révolutionneraient la production et les conditions de travail.

La formation aux techniques agricoles reste aujourd'hui limitée. Dans le temps, il existait des écoles rurales, mais cette filière a peu à peu été dévalorisée face à la filière classique. Le gouvernement a jugé plus utile de mettre l'accent sur l'éducation avant la formation.

Aujourd'hui, il est nécessaire de créer une dynamique de formation dans le secteur agricole. Il faut tenir compte des nouvelles données comme la meilleure utilisation des semences, la préservation de l'environnement, la mise en réseau entre ville et campagne etc....

Le programme de création de composte à l'échelle nationale, en vue d'une utilisation à des fins agricoles, témoigne de la volonté de l'Etat de trouver des alternatives aux problèmes de production.

Pour de tels projets, l'appui des collectivités locales est nécessaire. Le problème reste que les ressources des collectivités sont trop faibles. Les communes n'arrivent pas à générer de fonds, ou difficilement. Il faut rappeler le lien entre prélèvement, développement local et démocratie.

Quelques remarques des intervenants et participants :

- *Jacques FONTAINE, Conseiller municipal de la ville d'Aubières.*

Au Burkina Faso, nous faisons face à une crise économique en raison de la spéculation sur les produits alimentaires. La commune doit intervenir dans la gestion des stocks alimentaires. Il faut assurer une agriculture durable avec de meilleurs rendements. Or ces actions ne nécessitent pas d'investissements majeurs. Comment y arriver ?

- *Pierre BERANGER, Conseiller municipal délégué de la ville de Chambéry.*

Le retour à une gestion des stocks alimentaires par l'Etat est une solution. Quels sont les plans élaborés par le gouvernement ? Il faut soutenir les coûts de production alimentaire pour sécuriser les producteurs. Un autre élément qui pose problème est la cherté des engrais qui deviennent difficilement accessibles. La filière du composte semble offrir une alternative durable.

- *Françoise MARCHAND, Adjointe aux relations internationales de la ville de Laval.*

Il faut poser la question de la formation des agriculteurs. Les programmes de formation par l'Etat existent-ils toujours ? Il faut également songer à valoriser cette activité. Une formation de base à l'agriculture mériterait d'être développée.

- Jacques RAYNAUD, Chargé de coopération de la ville de Châtelleraut.

La coopération décentralisée est très axée sur l'appui institutionnel. Kayes a bénéficié d'une opération d'adressage. La finalité du projet est d'assurer le recouvrement des taxes et impôts locaux. Cette étape est déterminante pour assurer et pérenniser le développement local. Quelles vont être les stratégies, politiques de soutien pour accompagner cet effort et améliorer la gouvernance locale ?

E/ Information sur l'évaluation de la coopération décentralisée franco-burkinabé à l'initiative du M.A.E.E

Michel ROUX, Président du groupe-pays, rappelle qu'une évaluation de la coopération décentralisée franco burkinabè avait été souhaité. Cette réflexion a rejoint celle menée par la DAECL, et Monsieur Antoine Joly nous a fait part au printemps 2008 que celle-ci serait engagée avant la fin de l'année. Cette évaluation permettra de prendre du recul, de dégager les points forts et les points faibles et sera pour chacun des partenaires un élément fort pour le pilotage à venir de la coopération décentralisée. L'importance d'une telle étude a été rappelée lors des Assises de la Coopération Décentralisée en décembre 2007 à Ouagadougou.

Denis DECRAENE, Bureau de l'évaluation du MAEE présente cette évaluation

L'évaluation de la coopération décentralisée franco-burkinabé s'inscrit dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). L'évaluation de l'aide publique internationale doit permettre de déterminer si les OMD fixés sont possibles et comment les atteindre.

Actuellement, le MAE s'oriente davantage vers une action stratégique via des opérateurs. Depuis 2007, certains domaines de compétence ont été transférés, comme la santé à l'AFD. L'objectif est de donner des outils aux décideurs. La comparaison avec des pays de la région est pertinente. Deux priorités apparaissent aujourd'hui : la réforme de notre système de coopération et la sécurité alimentaire.

L'évaluation est un instrument de la coopération décentralisée et de la coopération en général. Les « évaluations pays » sont au nombre de trois ou quatre (3 ou 4) dont une pour le Burkina Faso. Des « évaluations stratégiques » sont également réalisées, sur les grands organismes, les opérateurs, les ONG.

Les termes de référence ont été définis en partenariat avec CUF. L'évaluation fait appel à des équipes mixtes (Nord/Sud) d'experts indépendants. Le MAE a reçu 15 réponses de cabinets d'experts intéressés. La sélection actuellement est en cours. Elle sera faite par un comité de pilotage auquel participe le président du groupe pays et la chargée de mission du Pôle Afrique.

L'évaluation est dirigée par un comité de pilotage en France et un au Burkina Faso. L'objectif est d'assurer la transparence entre ces deux comités.

Quelques remarques des intervenants et participants :

- Michel ROUX, Président du groupe-pays.

Il est important de prendre en compte pour cette évaluation l'ensemble des partenariats de coopération décentralisée, même ceux ne bénéficiant pas de financement de l'Etat. Chaque évaluation individuelle, déjà réalisée ou en cours de réalisation doit éclairer cette évaluation globale. Les résultats devraient permettre de faire des propositions pour renforcer les modes d'intervention.

- *Philippe Henri LEDRU, Chef de mission au Conseil Général de Gironde.*

Il semble également nécessaire de prendre en considération les partenariats entre les collectivités et les associations ou ONG, qui peuvent être financé par le MAE.

Meredyth AILLOUD, Chef de projet, Initiatives de Développement Stratégique.

Une des questions posé par les ONG est comment mener des projets sur le long terme. Il apparaît que des actions menées ponctuellement peuvent avoir une incidence sur le long terme. Par exemple les initiatives basées sur le tri collectif génèrent la création de filières commerciales, qui ont des répercussions sanitaires et sociales.

F/ Activités du groupe pays Burkina Faso

- Evolution du dispositif français de coopération : lorsque celui-ci sera définitivement arrêté, l'information sera diffusée.
- La cellule d'animation du groupe-pays, en vue de faire des propositions au groupe-pays, va travailler sur l'évolution des partenariats de coopération décentralisée franco-burkinabè, avec une approche de « type intercommunal », tant au Burkina Faso qu'en France. Ceci afin de mieux répondre aux nouvelles demandes de partenariat.
- Répertoire 2008 des partenariats de coopération décentralisée : finalisé fin octobre 2008.
- 1^{er} trimestre 2009 : une journée thématique CUF-F3E devrait être organisée sur la coopération décentralisée et la maîtrise d'ouvrage.

G/ Informations pratiques

- *Constance KOUKOU, Chargée de mission au pôle Afrique de Cités Unies France.*

Concernant les appels à projets du MAEE, l'appel à projets 2009 a été lancé, téléchargeable sur le site de la DAECCL (date limite 15 février 2009) :

L'appui institutionnel ; Les projets fédérateurs (les projets axés sur la mobilisation d'acteurs d'un même territoire. Par exemple l'intégration de plusieurs communes et de leurs partenaires en France et sur le territoire partenaire) ; Les projets intégrant les jeunes.

Notons que le Burkina Faso reste une destination prioritaire.

- *Samuel CAILLAULT, Chargé de la coopération Chambéry-Ouahigouya.*

Concernant le programme d'appui au secteur culturel, le ministère de la culture burkinabè lance un appel à projet triennal auprès des collectivités burkinabè. Les projets doivent être élaboré en lien avec deux territoires. Les financements représentent la somme de 30 000 € par projet.

Ce compte-rendu a été rédigé par Tristan Routier.